

2021_CT2_161

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux pour l'année 2021

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 8 Avril 2021

06_3_07

■ Attribution d'une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux pour l'année 2021

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets. Le développement du compostage et l'accompagnement dans cette pratique sont des actions importantes du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône souhaitent mettre en œuvre des actions de compostage de proximité sur leur plate-forme de Croq'jardin à la Roque d'Anthéron ainsi que l'organisation d'une journée professionnelle sur le thème « solution de compostage en milieu rural » organisée en partenariat avec le réseau Compost Citoyen Sud.

Pour l'année 2021, l'association sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix, pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 10.000 € pour sa plate-forme de compostage de proximité et l'animation d'une journée professionnelle sur le compostage en milieu rural.

1 – PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Présentation générale

La Fédération d'animation et d'éducation populaire en milieu rural fédère 29 associations d'animations et de développement du milieu rural, soit près de 6 000 adhérents pour 50 communes rurales des Bouches-du-Rhône. La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône (FDFR 13) mène depuis 70 ans une mission de « Tête de réseau » pour et avec les associations villageoises en développant les axes suivants :

- Développer des actions de partenariat avec les partenaires locaux et territoriaux

Accusé de réception en préfecture
AIX200054807-20210408-2021_CT2_161-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

- Créer au sein des villages un service de proximité de soutien aux projets de développement d'activités et d'emplois associatifs ;
- Aider les structures associatives implantées en milieu rural à se professionnaliser, afin de développer de nouveaux services, de maintenir et pérenniser l'emploi ;
- Favoriser les échanges entre des associations et des porteurs de projets locaux, favoriser la mutualisation des moyens et des ressources (techniques, humaines...) ;
- Contribuer à rendre le territoire rural attractif à travers le développement de services économiques, sociaux et culturels, dans un souci de meilleure adéquation avec les besoins des nouvelles populations.

Le budget prévisionnel général de l'association hors contributions volontaires est de 298 231 € pour l'année 2021. Les contributions volontaires s'élèvent à 18 000 €.

Le site de Croq'jardin

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône a créé le site de Croq'jardin il y a une quinzaine d'années sur un espace d'un hectare sur la Commune de la Roque d'Anthéron. L'association a développé en 2012 une plate-forme de compostage de proximité afin de valoriser les bio-déchets de producteurs locaux (habitants, commerçants, cuisines collectives de la Roque d'Anthéron).

Elle permet actuellement de traiter 20 tonnes de bio-déchets et 6 tonnes de déchets verts d'agriculteurs en compost de qualité biologique. Cette installation accueille du public pour des ateliers de sensibilisation aux techniques de compostage et au jardinage écologique. D'autre part, elle forme les porteurs de projets et les référents de sites souhaitant mettre en place des opérations de compostage sur leurs quartiers, sur leurs communes ou dans leurs établissements.

2 – DESCRIPTION DU PROJET 2021

Objectifs	Moyens humains	Moyens techniques	Calendrier	Résultats attendus
1/ Assurer la collecte et le traitement des points actuels de compostage	Un référent + services civiques	- Collecte 3 fois par semaine - Un véhicule de collecte - 8 bacs de 1000 litres « made in Croq'Jardin »	Toute l'année 52 semaines	20 tonnes de déchets compostés. Le compost produit est utilisé en amendement sur le jardin pédagogique
2/ Assurer le broyage des déchets verts de la commune et des agriculteurs partenaires	Un référent + services civiques	Location broyeur + aire de compostage méthode « Jean Pain »	Broyage d'automne et de printemps	- Éviter les mises à feu des branchages et des résidus de cultures - Valoriser en circuit court les déchets verts en compost - Faire la démonstration de l'utilité du compost de déchets verts pour améliorer la qualité physique du sol
3/ Développer les formations professionnelles	Un formateur certifié maître composteur	Un site parfaitement équipé	Plusieurs modules à programmer sur l'année	Formation des agents de la Métropole, du Département et des Communes des Bouches-du-Rhône pour améliorer leurs compétences en terme de gestion intégrée des déchets verts et technique de compostage des biodéchets
4/ Accueillir et informer le public (500 personnes/an) les porteurs de projets (environ 50	Cent jours comptabilisés pour l'accueil et l'information	Un jardin productif entièrement équipé et entretenu selon	De mars à novembre (ouverture du jardin au	Apporter une information de qualité aux personnes et aux porteurs de projets pour démarrer ou améliorer leurs techniques ou opérations de

Accusé de réception en préfecture
013 200054807-20210408-2021_C12_181-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

personnes /an) sur les techniques de compostage sur l'aire pédagogique de compostage	sur les techniques de compostage et le jardinage biologique	les techniques agro-écologiques	public)	compostage
5 / Journée pro « solutions de compostage en milieu rural »	1 journée événement co organisée avec les membres du réseau Compost-citoyen-Sud	Un programme diversifié sur l'ensemble du territoire de Durance pour aller à la rencontre des initiatives et des actions	24/09/2021	Mobilisation d'un réseau d'acteurs professionnels pour faire émerger des dynamiques locales, des coopérations pour gérer in situ les projets de compostage citoyen en milieu rural

Objectif 1 : Assurer la collecte et le traitement des points actuels de compostage

Trois services civiques sont formés et accompagnés par un tuteur en charge de la collecte et du traitement. Un animateur maître composteur est en charge de la gestion et l'animation du programme.

Objectif 2 : Assurer le broyage des déchets verts de la commune et des agriculteurs partenaires

La plate-forme offre pour les agriculteurs un lieu d'expérimentation sur l'usage de différents composts et leur intérêt agronomique (compost de déchets verts « méthode Jean Pain » compostage en bacs, mulching..).

Objectif 3 : Développer les formations professionnelles

En 2021, l'association programme 7 formations avec une moyenne de 12 stagiaires par module. Elle est prestataire de formation pour la société "Compost'erre" d'Aix-en-Provence et l'association GESPER de Digne. Les deux organismes enregistrent les inscriptions des stagiaires, qui sont la plupart du temps des agents de collectivités locales ou régionales. Dans son budget, l'association indique en produit, ce qui lui est versé par ces deux organismes.

L'objectif 3 ne peut pas être financé par le Territoire du Pays d'Aix, car il s'agit d'une prestation facturée à d'autres organismes.

Objectif 4 : Accueillir et informer le public, les porteurs de projets sur les techniques de compostage

L'association organise des animations « Tous au jardin » et « cuisine participative » et reçoit un grand nombre de familles qui peuvent également s'initier au compostage des déchets organiques. Elle programme des formations « grand public » au jardinage écologique intégrant les techniques de compostage.

L'association s'est équipée en 2020 d'un petit fermenteur de 3,4 m³ pour une production de biogaz qui alimente la cuisinière de la table d'hôte. Cet équipement pédagogique permet d'expliquer comment produire du biogaz à partir de déchets fermentescibles.

Objectif 5 : Journée pro « solutions de compostage en milieu rural »

En 2021, l'association co-organise en partenariat avec l'association « le réseau Compost Citoyen Sud » le 24 septembre, une journée à l'attention des professionnels afin de montrer les différentes solutions de compostage et envisager des projets collaboratifs sur le Val de Durance (Jouques, Le Puy-Sainte-Réparate, Lambesc et la Roque d'Anthéron) pour que des mini plateformes voient le jour avec mutualisation de l'outillage et des moyens humains.

Cette journée est co-organisée avec l'association du réseau Compost Citoyen Sud/PACA et a pour principal objectif de valoriser les expérimentations, méthodes et projets de compostage qui fonctionnent sur le Pays d'Aix. C'est un coup de projecteur sur la politique de prévention des déchets conduite par le Pays d'Aix depuis plusieurs années.

Cette journée s'adresse plutôt à un public de professionnels, des collectivités, institutions, groupes d'habitants, responsables d'établissements qui souhaitent mettre en place des solutions de compostage dans un avenir proche et qui trouveront en cette journée des inspirations, des méthodes pour rendre leurs actions.

Tous les membres actifs du réseau Compost Citoyen Sud PACA sont mobilisés pour préparer, coordonner, animer cette journée qui permettra de mobiliser un plus large réseau régional d'acteurs du compost pour les prochaines années.

Le programme est en cours d'élaboration, il sera articulé en deux parties :

- en matinée : visites de sites sur le Territoire du Pays d'Aix ;
- l'après-midi sera consacré à des tables rondes et des témoignages d'experts permettant d'écrire un "Plaidoyer pour les solutions de compostage".

3 - PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges directes		Ressources propres	
60 - Achats		70 - Prestations Services Participations	
Prestations de services Frais secteur jardin	4.000 €	Participation au fonctionnement	409 €
Achats matières et fourniture action Fournitures entretien et équipement	1.000 €	Participations stagiaires – Prestations formation externe - EEDD	3.433 €
Autres fournitures Carburant jardin	500 €	Participations réseau compost citoyen PACA	4.000 €
61 - Services extérieurs		74 – Subvention d'exploitation	
Location terrain et garage Croq jardin	1.200 €	Etat	0 €
Entretien et réparation	0 €	Région	0 €
Assurances	232 €	Département	4.000 €
Documentation	0 €	Métropole Territoire du Pays d'Aix Prévention déchets	10.000 €
Divers	0 €	Organismes sociaux	0 €
62 - Autres Services extérieurs		75 – Autres produits	
Honoraires	5.760 €		
Honoraires jardin	6.000 €	76 – Produits financiers	0 €
Publicité publication	0 €		
Déplacements missions	0 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
Services bancaires, autres	0 €		
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération	0 €	78 – Reprise sur Amortissements et provisions	0 €
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels	0 €		
Charges sociales	0 €		
Autres charges de personnel	0 €		
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	79 – Transferts de produits	0 €
66 - Charges financières	0 €		
67 - Charges exceptionnelles	0 €		

68 - Dotation aux amortissements	0 €		
TOTAL CHARGES DIRECTES	18 692 €		
Charges directes		Ressources propres	
Fournitures administratives	25 €		
Location copieur	343 €		
Eau Energie	288 €		
Location siège FD	205 €		
Entretien des locaux	35 €		
Assurances locaux	35 €		
Personnel extérieur	1.729 €		
Honoraires C.A.C / Expert comptable	210 €		
Déplacements Elus FD	40 €		
Mission Réception CA/Bureaux/AG	105 €		
Téléphone / Internet	107 €		
Affranchissement	15 €		
Services bancaires	13 €		
TOTAL CHARGES INDIRECTES	3.150 €		
TOTAL GLOBAL CHARGES	21.842 €	TOTAL RECETTES	21.842 €

Emplois des contributions volontaires en nature	2.000 €	Contributions volontaires en nature	2.000 €
--	----------------	--	----------------

4 - MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, les modalités de versement de la subvention se feront comme suit :

- Un acompte dans la limite de 80% de la subvention votée, sur demande de l'association ;
- Le solde de 20% après production des bilans qualitatifs, quantitatifs et du compte rendu financier signé.

Les associations quant à elles, ont pour obligation de transmettre avant la fin de l'exercice 2021 ou au plus tard dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice 2021 un compte de résultat final signé par le Président et le Trésorier.

Le versement du solde est conditionné par un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal de l'association et par le comptable public qui certifie leur prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Ajustement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier précité :

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_161-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole sera éventuellement recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Au titre de l'année 2020, l'association avait sollicitée la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix pour un montant de 8.000 €. La collectivité avait répondu favorablement.

En 2021, pour atteindre ces objectifs, l'association La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône sollicite une aide financière de fonctionnement auprès du Territoire du Pays d'Aix de 10.000 €.

De plus, l'association a sollicité auprès du Service Agriculture une subvention d'un montant de 7 000 € qui sera soumise à l'approbation du prochain Conseil de Territoire du 8 avril 2021.

Au regard des éléments présentés dans le dossier, il est proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention et d'attribuer le même montant que l'année précédente soit 8.000 €.

Le dossier présente les caractéristiques suivantes :

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2021-00740	Prévention des déchets : compostage	Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône	Compostage	8.000 €	21.842€	10.000€	8.000 €	non

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement déchets et cycle de l'eau du 30 mars 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône pour l'année 2021 au titre de l'action pour sa plate-forme de compostage de proximité et l'animation d'une journée professionnelle sur le compostage en milieu rural.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers ruraux des Bouches-du-Rhône d'un montant de 8.000 € pour l'année 2021 au titre de l'action plateforme pédagogique de compostage à Croq'jardin et animation d'une journée professionnelle compostage en milieu rural.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Annexe Service Public d'Élimination des Déchets – Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement : Chapitre : 65, Nature : 65 748, Fonction : 72 11.

MÉTROPOLE AIX – MARSEILLE - PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX POUR L'ANNÉE 2021

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône a créé le site de Croq'jardin il y a une quinzaine d'années sur un espace d'un hectare sur la Commune de la Roque d'Anthéron. L'association sensibilise les adultes et les enfants à la pratique du compostage sur l'aire pédagogique.

Pour l'année 2021, l'association prévoit de mettre en œuvre et de poursuivre les objectifs suivants :

- La poursuite d'une collecte et le traitement par compostage des biodéchets sur des points spécifiques de la Commune de La Roque d'Anthéron,
- Le broyage des déchets verts des particuliers et d'agriculteurs partenaires sur la Commune de La Roque d'Anthéron,
- Le développement de formations professionnelles auprès d'agents de la Métropole, du Département et des Communes des Bouches-du-Rhône pour améliorer leurs compétences en terme de gestion intégrée des déchets verts et technique de compostage des biodéchets.
- L'accueil et l'information du public et des porteurs de projets sur les techniques de compostage.
- La co-organisation d'une journée pro « solutions de compostage en milieu rural ».

A ce titre, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône sollicite pour son site Croq'Jardin, la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour son projet d'un montant de 21 842 €.

Il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € identique à celui de l'année précédente.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux pour l'année 2021

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

19 AVR. 2021